

MODALITES DE L'OPERATION

« Opération Les 2 Vaches : 1 photo = 1 € reversé au profit d'une initiative éco-responsable »

ARTICLE 1

LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société STONYFIELD FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 90000 euros, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 489 872 903, dont le siège social est situé 150, Boulevard Victor Hugo – 93400 SAINT OUEN Cedex, organise du 22 septembre au 31 octobre 2016 (inclus) une opération gratuite sans obligation d'achat intitulée : Les 2 Vaches : 1 photo = 1 € reversé à une initiative éco-responsable (Ci-après « opération »), sur le mini-site accessible à l'adresse url suivante www.10ansles2vaches.fr, ainsi que sur le stand d'anniversaire mobile de la marque Les 2 Vaches qui sera installé successivement dans plusieurs villes de France, via la Sharing Box qui sera disponible.

ARTICLE 2

CHAMP D'APPLICATION

La participation à cette opération est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine (Corse comprise).

Toute personne mineure, d'au moins 13 ans souhaitant participer à l'opération, devra avoir reçu l'autorisation de ses parents, représentants légaux ou de toute personne titulaire de l'autorité parentale. Cette autorisation pourra être réclamée par la société organisatrice.

Il est nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide pour participer.

L'opération n'est ni organisée ni parrainée par Facebook et Sharing Box. La société organisatrice décharge donc Facebook et la société Sharing Box de toute responsabilité par rapport à cette opération.

ARTICLE 3

MECANISME DE L'OPERATION

L'opération aura lieu du 22 septembre 2016 au 31 octobre 2016 (inclus). La participation à cette opération est limitée à 10 participations par personne (même nom, même adresse email) pendant toute la durée du jeu.

Pour participer à l'opération, il convient de :

Sur Internet

- Se connecter à l'url suivante www.10ansles2vaches.fr (qui sera également accessible via la page Facebook Les 2 Vaches <https://www.facebook.com/les2vaches>);
- Télécharger une photo au choix avec la possibilité de la personnaliser ;
- Compléter le formulaire de participation : nom, prénom, email et date de naissance ;
- Partager cette photo sur Facebook au moyen du lien prévu à cet effet.

Sur le stand d'anniversaire mobile du roadshow Les 2 Vaches :

- Se faire prendre en photo par la Sharing Box,
- Imprimer cette photo ou la recevoir sur son adresse mail personnelle,
- Partager cette photo sur la page Facebook Les 2 Vaches, dans l'album prévu à cet effet, via l'application Sharing Box

La photo partagée ne devra pas présenter de contenu illicite, inapproprié, indélicat, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs et/ou portant atteinte d'une quelconque manière à l'image de la société organisatrice, du groupe auquel elle appartient et/ou de leurs marques, membres et/ou produits.

Pour chaque photo partagée conformément aux dispositions du présent règlement, Les 2 Vaches s'engagent à reverser 1€ au profit d'initiatives éco-responsables, qui seront présentées du 22 septembre au 31 octobre 2016 sur la page Facebook Les 2 Vaches dans la limite de 10 000€.

Après cette période, les internautes auront la possibilité de voter pour l'initiative éco-responsable de leur choix, du 12 au 19 octobre. La répartition de la somme d'argent totale collectée entre les différentes initiatives éco-responsables sera faite au prorata des votes obtenus sous contrôle d'huissier de justice.

Les participants autorisent Stonyfield France à conserver leurs photos sur le site www.10ansles2vaches.fr pendant une durée maximale de 6 mois.

ARTICLE 4

CONTROLES ET RESERVES

Toute participation qui ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas prise en considération.

La Société organisatrice se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler les présentes modalités sans préavis et sans que

sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La participation à l'opération est strictement personnelle.

La participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple des présentes modalités.

La participation à cette opération implique la connaissance et l'acceptation par les participants des caractéristiques et des limites d'Internet, dès lors la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou le bon déroulement de l'opération, notamment du fait d'actes de malveillance externes.

Les modalités complètes de l'opération sont librement accessibles à l'adresse url suivante [à compléter]. Elles peuvent également être obtenues à titre gratuit (remboursement du timbre au tarif lent 20g de la Poste en vigueur sur simple demande jointe au courrier – Joindre IBAN/BIC) en écrivant à : STONYFIELD France Service Consommateurs 150 Boulevard Victor Hugo 93589 Saint Ouen Cedex pendant la durée de l'opération (cachet de la poste faisant foi).

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

Les données collectées par la Société organisatrice sont destinées à la gestion de l'opération. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/78 (article 17), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant, en écrivant à : STONYFIELD France Service Consommateurs 150 Boulevard Victor Hugo 93589 Saint Ouen Cedex pendant la durée de l'opération en indiquant ses nom, prénom et adresse postale.

ARTICLE 5

REMBOURSEMENT

Le remboursement des frais de connexion Internet correspondant à la durée de participation à l'opération et forfaitairement évalués par la société organisatrice à 0,34 Euros TTC par participation (correspondant à cinq minutes de connexion Internet en tarification locale) s'effectue sur simple demande écrite, accompagnée d'un IBAN/BIC, de la copie de la pièce d'identité du participant et d'un justificatif d'un fournisseur d'accès (autre que la souscription d'un forfait) envoyée au plus tard un mois après la date de clôture de l'opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse : STONYFIELD France Service Consommateurs 150 Boulevard Victor Hugo 93589 Saint Ouen Cedex.

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément précisé que tout accès à la page Les 2 Vaches de l'opération s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour

le Participant de se connecter et de participer à l'opération ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le timbre nécessaire à l'envoi postal de la demande de remboursement, sera remboursé forfaitairement au tarif lent 20g en vigueur (soit 0,61 Euros TTC) ;

Un même foyer (même nom, même adresse postale) ne pourra recevoir qu'un unique remboursement.

Toute demande de remboursement incomplète, illisible, comportant des coordonnées erronées ou transmises au-delà de la date mentionnée ci-dessus sera rejetée.

ARTICLE 6

Les présentes modalités sont déposées en l'étude de :

SCP SARAGOUSSI CHAUAUDRET

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

3 ème droite 33 Galerie Véro-Dodat

75001 PARIS

à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.